



autorité de  
régulation professionnelle  
de la publicité

Mercredi 9 juillet 2008

## Guide d'utilisation de notre nouvel acronyme

---



Depuis le 25 juin dernier, l'**ARPP** (Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité) est le nouveau nom du BVP. L'**ARPP** a repris toutes les missions du BVP tout en développant et renforçant le dispositif de régulation concertée de la publicité.

Le nouvel acronyme de l'association s'écrit en **majuscules** et **sans point entre les lettres** : ARPP

**Il se prononce d'un seul tenant**, sans épeler les lettres.

Il s'utilise précédé d'un « l' » et se conjugue au féminin.  
« *L'ARPP a été créée en juin 2008* ».

Il est recommandé d'utiliser cet acronyme en précisant l'appellation complète : « Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité ».

---

Retrouvez l'ensemble des informations concernant la naissance de l'ARPP et les instances associées sur [www.arpp-pub.org](http://www.arpp-pub.org)